

8ème Assemblée Générale du Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme Barcelone12-14 Décembre 2008

Déclaration finale

Il y a un an le REMDH fêtait son dixième anniversaire. Créé dans le prolongement de la déclaration de Barcelone, le REMDH a su, tout à la fois, rassembler plus de 80 organisations appartenant à l'Union européenne et aux pays membres du Partenariat euro-méditerranéen, développer son action et sa réflexion sur plusieurs thématiques intéressant cette région du monde, assurer, avec d'autres, la défense des organisations et des défenseurs des droits de l'Homme menacés (notamment par la création de la Fondation euro-méditerranéenne des droits de l'Homme) et, enfin, asseoir son existence matérielle même si cette dernière reste un éternel pari sur l'avenir.

Malgré ces succès, la situation du Partenariat euro-méditerranéen, ainsi que les évolutions que connaissent les rives nord et sud de la Méditerranée sont loin de répondre aux objectifs de la Déclaration de Barcelone et encore moins aux aspirations des peuples.

Si certains pays, en nombre restreint, ont pu bénéficier de réels progrès, la situation générale n'a cessé de se détériorer, notamment en raison de l'apparition de nouveaux conflits et la persistance des anciens.

La paix demeure, en effet, une nécessité absolue pour que la démocratie et les droits de l'Homme puissent s'installer ou progresser. Si elle ne suffira pas à elle seule à permettre l'installation de la démocratie, la résolution du conflit conflit israélo-arabe en reste une condition nécessaire.

Tout en rappelant que le recours à la violence contre des populations civiles, quelles qu'elles soient, n'est en aucune manière acceptable, le maintien de l'occupation israélienne et l'accroissement constant de la colonisation, comme le recours à l'enfermement des populations civiles dans de véritables ghettos territoriaux que symbolise le mur construit en violation du jugement de la Cour de La Haye, le siège des Territoires palestiniens occupés et en particulier de Gaza, l'usage de punitions collectives, l'éradication de tout développement économique en Palestine et les discriminations et le racisme à l'encontre de la minorité palestinienne en Isräel constituent une violation massive des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

L'élargissement du conflit aux pays voisins, lors des destructions massives et injustifiables infligées au Liban, ou lors de l'entrée en guerre illégitime des U.S.A. et de ses alliés en Irak, qui produit des centaines de milliers de réfugiés dans l'espace euro-mediterranéen, comme l'éventualité d'une attaque contre les installations nucléaires iraniennes ou encore la persistance du conflit au Sahara occidental et les violations massives des droits de l'Homme qu'il entraine attestent que, loin de s'être améliorée, la situation de cette région du monde et de son voisinage immédiat supporte un risque amplifié de conflits dont les conséquences intéressent le monde dans son ensemble.

Dans tous ces cas, force est de constater que l'Union européenne n'a pas su ou voulu jouer le rôle que l'on attendait d'elle. La politique des gouvernements israéliens continue à s'exercer en toute impunité, notamment au prétexte que le peuple palestinien a exercé librement son choix électoral et certains pays membres de l'Union se sont rangés derrière les U.S.A. en Irak. Si l'usage de l'énergie nucléaire à des fins

militaires n'est pas acceptable, encore faut-il que cette condamnation s'exerce à l'égard de tous les pays de la région, et donc aussi à l'égard de l'État d'Israël.

Dans ce contexte, force est de constater que les mécanismes démocratiques et le respect des droits de l'Homme n'ont que fort peu évolué. La Déclaration de Barcelone postulait une communauté de destin fondé sur une communauté de valeurs.

Ceci supposait, non le décalque d'un quelconque modèle occidental, mais l'appropriation par tous les pays membres du partenariat des principes édictés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les différentes conventions adoptées pour son application.

En ce soixantième anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, nous ne pouvons que dresser un bilan critique de la situation des pays du Partenariat euro-méditerranéen.

Dans la quasi-totalité des pays partenaires de l'Union européenne, les processus électoraux continuent à être peu crédibles, quant la situation n'a pas régressé. Les parlements sont, pour l'essentiel, des assemblées ou s'agitent des acteurs dépourvus de pouvoirs réels et élus dans des conditions contestables.

La liberté de la presse, à quelques exceptions près, reste largement limitée et les journalistes subissent trop souvent une répression injustifiable. Le fonctionnement des institutions judiciaires demeure sous le boisseau des gouvernements, au point où même lorsque des dispositions plus libérales sont votées, la culture d'indépendance fait défaut à ceux et celles qui sont chargés de les appliquer. Sans compter que le niveau de formation des agents des institutions judiciaires est insuffisant et favorise, avec d'autres motifs, une corruption endémique qui s'étend à de larges secteurs.

Dans le cadre de législations d'exception sans cesse renouvelées ou aggravées, comme dans le cadre du droit commun, l'usage de la torture, de traitements inhumains et dégradants est monnaie courante non seulement contre les opposants politiques mais aussi contre les simples citoyens qui tombent entre les mains de la police.

Malgré les engagements pris et certaines exceptions, les organisations composant la société civile sont victimes de lois ou de pratiques qui portent atteinte à leur indépendance ou qui les empêchent simplement d'exister. Alors que la Déclaration relative à la protection des défenseurs a dix ans, être militant des droits de l'Homme ou syndicaliste dans nombre des pays de la rive sud de la Méditerranée équivaut à l'assurance d'être victime de persécutions voire à mettre sa liberté ou sa vie en péril.

Les choix économiques faits et la quasi-absence de législation sociale rendent encore plus précaire le sort de millions de personnes qui sont frappés de plein fouet par une globalisation qui ne conduit qu'à assurer la suprématie des plus puissants. Les enfants subissent en premier les conséquences de ces inégalités sociales. Faibles parmi les faibles, les migrants qui arrivent vivent dans des zones de non droit.

Au total l'État de droit qu'exigent la démocratie et le respect des droits de l'Homme n'a progressé que faiblement dans un nombre limité de pays. La majorité d'entre eux connaît, tout au contraire, une réelle régression : le débat politique ne trouve plus les moyens de s'exprimer ni les lieux pour le faire et ce au point de lui substituer le fait religieux qu'instrumentalisent les États et certains groupes.

Enfin, si quelques pays ont vu la naissance de législations améliorant les droits des femmes, la discrimination, légale ou de fait, entre les sexes est la règle, y compris au sein même des secteurs les plus mobilisés de la société civile. Les droits des femmes se trouvent d'autant plus menacés que leur situation socio-économique les place en première ligne face au chômage, à la précarité et à la pauvreté.

L'Union européenne quant à elle, notamment depuis les attentats du 11 septembre 2001, développe une politique sécuritaire qui s'embarrasse de moins en moins des principes sur lesquels elle prétend s'appuyer.

Soucieuse de se préserver avant tout des manifestations de terrorisme et d'une immigration qu'elle regarde comme envahissante, elle soumet ses propres citoyens à des législations exceptionnelles et à des contrôles portant atteintes aux libertés élémentaires. Les migrants sont l'objet de mesures discriminatoires, voire à de véritables traques. Les réfugiés sont regardés comme des fraudeurs et ceux qui leur viennent en aide sont poursuivis.

Il s'en suit une véritable dégradation de la situation des personnes migrantes dans toute l'Union européenne et, en corollaire un accroissement des réflexes xénophobes, y compris parmi les sphères dirigeantes. Au point de provoquer des manifestations de racisme à l'encontre des personnes ayant une des nationalités européennes mais originaires des pays de la rive sud de la Méditerranée, en particulier à l'égard de ceux et celles qui se revendiquent de l'Islam ou y sont assimilés.

Les pays membres de l'Union européenne, soit collectivement, soit de manière bilatérale, exportent leur savoir faire et conditionnent leur aide au respect des normes sécuritaires qu'ils imposent. C'est ainsi légitimer ceux qui dans le partenariat bafouent ouvertement les libertés et c'est ce qui explique le soutien apporté aux pires dictatures.

Institutionnellement, aux négociations multilatérales de la Déclaration de Barcelone, se sont, peu à peu, substitués des accords bilatéraux, d'abord sous forme d'accords d'association, puis dans le cadre de la Politique européenne de voisinage. Ces accords n'ont pas permis, ou si peu, une réelle évolution démocratique et un meilleur respect des droits de l'Homme.

L'apparition d'une « Union pour la Méditerranée », à l'initiative du gouvernement français, a pu laisser penser qu'un nouvel essor allait être donné au partenariat euro-méditerranéen. La restriction de cette initiative au seul domaine économique et sécuritaire laisse de côté les droits des peuples, l'aspiration à la démocratie et le respect des droits de l'Homme. Sans méconnaître l'intérêt que peuvent avoir des projets d'infrastructure liant les deux rives de la méditerranée, cette initiative ne pourra prospérer que si chacun en tire profit et que si les peuples y sont associés : Et il ne peut y avoir, à terme, un réel développement économique sans démocratie, sans paix et sans respect des droits de l'Homme.

Si ce bilan apparaît comme largement négatif, liés historiquement depuis des dizaines de siècles, partageant une mer qui les rassemble, les pays membres du Partenariat euro-méditerranéen n'ont d'autres alternatives que de construire un espace commun.

Le REMDH continue à penser qu'il n'est pas d'autres solutions, dans cette région du monde, qu'un réel partenariat fondé sur l'égalité de ses membres mais aussi sur des principes communs, principes qui découlent des conventions internationales auxquelles chacun a adhéré.

Dans ce cadre, le REMDH décide de poursuivre ses efforts pour l'instauration de régimes démocratiques et respectueux des droits de l'Homme.

Il décide, à cette fin, d'élargir ses capacités d'intervention auprès de toutes les instances internationales qui traitent de cette région du monde.

Il appuiera toute initiative, en particulier la Coordination maghrébine des organisations des droits humains et la Féderation EuroMed contre les disparitions forcées, de nature à renforcer la défense des militants des droits humains.

En particulier, le REMDH demande :

- La tenue d'élections libres et régulières sous le contrôle d'observateurs indépendants.
- Le respect de la liberté de la presse et plus généralement de la liberté d'expression et de création. Celles-ci ne doivent subir aucune restriction, notamment au titre d'une religion, autre que celles qui sont nécessaires à l'existence d'une société démocratique.
- Le respect de la liberté d'association et de la liberté syndicale et de l'indépendance de ces organisations.
- La mise en place d'institutions judiciaires indépendantes du pouvoir politique et soumise au contrôle publique des citoyens, ce qui implique l'abandon des législations d'exception actuellement en vigueur.
- Le respect des droits des migrants et des réfugiés, notamment par la ratification et l'effectivité de la Convention internationale sur la protection des droits des migrants et de la Convention de Genève dans tous les pays du partenariat

• Une action résolue en faveur d'une éducation aux droits de l'Homme qui permette notamment d'appliquer concrètement le principe de non discrimination à raison de l'origine, de la religion, des opinions politiques, du sexe ou de l'orientation sexuelle. Les réserves à la Convention relative aux droits de l'enfant doivent être levées et la Convention doit être effectivement appliquée.

Plus généralement, le REMDH souhaite que :

- La communauté internationale fasse appliquer touts les résolutions qu'elle a adoptées concernant le conflit israélo-arabe, y compris en ce qui concerne les réfugiés. L'Union européenne, en particulier, doit cesser de soutenir la politique des gouvernements israéliens et se dédouaner en subventionnant l'Autorité palestinienne. Elle doit respecter les choix démocratiques du peuple palestinien et de ses représentants légitimes. Elle doit s'opposer au racisme et aux discriminations dont est victime la minorité palestinienne en Israël. Les Etats arabes qui accueillent des réfugiés palestiniens doivent leur reconnaître les droits que confèrent les conventions de Genève.
- L'action en faveur de l'égalité des hommes et des femmes soit prioritaire. Non seulement, il s'agit de restituer ses droits à la moitié des populations concernées mais le REMDH est convaincu qu'il s'agit là d'un puissant levier d'évolution de toutes les sociétés et d'une condition de l'existence de la démocratie et du respect des droits de l'Homme. Toutes les réserves à la CEDAW doivent être levées et le Plan d'action d'Istanbul appliqué.
- Le débat politique et civique reprenne partout ses droits et qu'il ne soit plus hypothéqué par des préoccupations purement sécuritaires. Il doit être ouvert à toutes les composantes de la société qui acceptent en permanence les règles de la démocratie et le refus de la violence, y compris les acteurs religieux.
- Le développement économique ne se fasse pas au profit de quelques personnes ou de quelques sociétés et que les droits sociaux soient pleinement appliqués.
- Les migrants et les refugiés puissent béneficier durablement de leurs droits et cesser d'être l'objet et l'instrument de politiques sécuritaires et xénophobes.
- L'Union européenne, en accord avec le respect des droits de l'Homme dont elle se réclame dans toutes ses activités et dans ses relations extérieures, adopte une approche plus proactive et plus cohérente en faveur du soutien aux réformes démocratiques et au progrès des droits de l'Homme dans tous les pays concernées par le partenariat euro-méditerranéen. Loin d'affaiblir la stabilité politique et économique des pays en cause et la sécurité des personnes, cette démarche ne fera au contraire que les renforcer.

Le REMDH, qui réunit en son sein des organisations de tous les pays du Partenariat euro-méditerranéen, réaffirme que l'application concrète de ces réformes et la réalisation de ces objectifs sont les conditions qui permettent un réel dialogue entre les peuples et le partage d'un destin commun.